



**Division des droits
des Palestiniens**

Réunion africaine sur la question de Palestine

**Pretoria
9 et 10 avril 2007**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	5
II. Séance d’ouverture	7–32	5
III. Séances plénières	33–64	13
Séance plénière I	33–43	13
Séance plénière II	44–56	16
Séance plénière III	57–64	19
IV. Séance de clôture	65–71	21
V. Forum public des Nations Unies à l’appui de la paix israélo-palestinienne	72–97	22
Déclarations liminaires	72–75	22
Séance du matin	76–85	23
Séance de l’après-midi	86–92	25
Séance de clôture	93–97	27
Annexes		
I. Document final		29
II. Liste des participants		32

Pour obtenir le présent numéro du Bulletin et les numéros antérieurs sous forme électronique, se raccorder au Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), accessible par Lotus Notes en composant le (212) 963-7197 (serveur DPA4), ou par Internet <<http://www.un.org/Depts/dpa/dpr/>>.

I. Introduction

1. La Réunion africaine des Nations Unies sur la question de Palestine s'est tenue à Pretoria les 9 et 10 mai 2007 sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et conformément aux dispositions des résolutions 61/22 et 61/23 de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} décembre 2006. Cette rencontre a été suivie par le Forum public des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, qui s'est tenu le 11 mai 2007 à l'Université de Pretoria.
2. Le Comité était représenté par une délégation composée de Paul Badji (Sénégal), Président; Victor Camilleri (Malte), Rapporteur; Dumisani Kumalo (Afrique du Sud); Esther Armenteros Cárdenas (Cuba), et Riyad Mansour (Palestine).
3. Le thème de la réunion, qui comportait une séance d'ouverture, trois séances plénières et une séance de clôture, était « La solidarité africaine avec le peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables ». Les sessions plénières avaient pour thèmes « La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », « L'action menée par la communauté internationale aux fins de l'établissement d'une paix israélo-palestinienne durable » et « La solidarité africaine avec les aspirations du peuple palestinien à l'indépendance et à la création d'un État palestinien ».
4. Le Forum pour la société civile comportait une séance d'ouverture, deux séances plénières et une séance de clôture. Les séances plénières avaient pour thèmes « La société civile solidaire du peuple palestinien » et « Unissons nos forces – Les initiatives de la société civile africaine et de la communauté internationale à l'appui d'une solution pacifique au conflit israélo-palestinien ».
5. Lors de ces différentes séances, 20 experts, dont des Palestiniens et des Israéliens, ont présenté des exposés. Des représentants de 58 États, de la Palestine, d'une organisation intergouvernementale, de 4 organes des Nations Unies et de 30 organisations de la société civile, ainsi que des invités spéciaux du pays hôte, des journalistes et des membres des institutions universitaires ont assisté à la réunion.
6. Les principaux sujets de discussion ont été consignés dans le Document final de la réunion, qui figure à l'annexe I du présent document. La liste des participants figure à l'annexe II.

II. Séance d'ouverture

7. La Réunion africaine a débuté par une déclaration d'Essop Pahad, Ministre à la présidence de l'Afrique du Sud. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général des affaires politiques, a lu un message du Secrétaire général des Nations Unies. Des déclarations ont été faites par Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et Samih Al-Abed, Ministre des travaux publics de l'Autorité palestinienne et représentant de la Palestine.
8. **M. Essop Pahad**, Ministre au Cabinet du Président de la République sud-africaine, s'exprimant au nom du Président Thabo Mbeki, a souligné que l'année 2007 marquait le quarantième anniversaire de l'occupation israélienne, au cours de laquelle les conditions de vie des Palestiniens n'avaient cessé de se dégrader. L'Afrique du Sud était fermement convaincue qu'il ne pourrait y avoir de paix au

Moyen-Orient si l'on ne trouvait pas de solution durable au conflit. M. Pahad a appelé l'attention sur les efforts récents, déployés aux niveaux régional et international et visant à relancer le processus de paix, notamment l'Initiative de paix arabe de 2007. Il a déclaré qu'il ne devrait pas être difficile de mettre en œuvre cette initiative, qui prévoyait de rendre toutes les terres palestiniennes et de créer un État palestinien, qui vivrait côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Au nom du Gouvernement de la République sud-africaine, M. Pahad a vivement engagé la communauté internationale à reconnaître inconditionnellement le Gouvernement palestinien d'unité nationale récemment constitué, à engager le dialogue avec celui-ci, à lever toutes les restrictions et à prendre les mesures nécessaires pour faire face à la crise humanitaire catastrophique qui frappait le peuple palestinien. Son gouvernement restait convaincu du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, et qu'une solution militaire ne résoudrait pas le conflit.

9. M. Pahad a déclaré que l'Afrique du Sud s'inquiétait des activités de peuplement en cours et continuait à croire que le mur de séparation ne constituait pas une mesure de sécurité légitime mais plutôt un mur d'apartheid. La situation sur le terrain exigeait que les Palestiniens et les Israéliens prennent des initiatives éclairées et innovantes et que la communauté internationale s'engage de façon résolue. Tout comme les Palestiniens réclamaient la fin de l'occupation, la majorité des Israéliens étaient las de vivre dans un pays en guerre. M. Pahad a préconisé le renforcement des efforts déployés dans tous les domaines pour parvenir à la paix entre Israéliens et Palestiniens, notamment la tenue de réunions sous les auspices des Nations Unies et l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sur la base du principe de la terre contre la paix. L'Afrique du Sud était préoccupée par la situation humanitaire et par les rapports indiquant qu'un tiers de la population palestinienne était en proie à l'insécurité alimentaire, alors que d'importants donateurs internationaux avaient interrompu l'aide à l'Autorité palestinienne après que le Hamas eut remporté les élections démocratiques organisées l'année précédente. La situation qui était encore pire dans la bande de Gaza se trouvait exacerbée par les restrictions à la liberté de circulation imposées par Israël. M. Pahad a affirmé qu'il importait au plus haut point de reprendre l'aide à l'Autorité palestinienne pour atténuer les souffrances du peuple palestinien.

10. M. Pahad a comparé la situation des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé à celle des Sud-Africains sous l'apartheid. Il a fait observer que, si Israël récusait cette accusation, les actions oppressives qu'il menait, tels que les bouclages, l'établissement de postes de contrôle et les exécutions extrajudiciaires, contredisaient sa position. L'Afrique du Sud condamnait les tirs de roquettes des Palestiniens contre Israël mais condamnait également les incursions militaires d'Israël dans la bande de Gaza et l'usage excessif et aveugle de la force par ce dernier. Au nom de son gouvernement, M. Pahad a exprimé le souhait que cette réunion aboutisse notamment aux résultats suivants : démontrer la communauté de vues de l'Afrique et des Nations Unies en faveur de la création d'un État palestinien viable, sur la base de l'existence de deux États, le plus rapidement possible; sensibiliser davantage les Africains et la communauté internationale à la gravité du conflit et à ses implications mondiales; mettre en évidence et favoriser la participation de l'Afrique subsaharienne au dialogue mondial à un moment où, aux Nations Unies, certaines nations africaines semblent limiter leur appui aux droits du peuple palestinien; réclamer la fin des sanctions imposées par Israël, les États-Unis et l'Union européenne au Gouvernement palestinien d'unité nationale; et demander

la participation de membres du Hamas aux réunions qu'organisent les Nations Unies en vue de rechercher un règlement viable du conflit. M. Pahad a conclu en disant que l'Afrique du Sud allait s'appliquer à convaincre les puissances qu'il ne fallait pas rater cette occasion historique.

11. S'exprimant en son nom propre, **M. Tuliameni Kalomoh**, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a mis l'accent sur la signification particulière de la tenue de cette réunion en Afrique du Sud et a encouragé les dirigeants israéliens et palestiniens à s'inspirer du courage des illustres combattants de la liberté et militants sud-africains dans leur quête d'un règlement viable du conflit israélo-palestinien.

12. Dans un message lu en son nom par M. Kalomoh, **M. Ban Ki-moon**, Secrétaire général de l'ONU, a fait état de changements importants survenus récemment alors que les Israéliens et les Palestiniens continuaient de rechercher une solution à leur conflit. Il a exprimé le souhait que le Gouvernement palestinien d'unité nationale s'emploie à enrayer les violences entre Palestiniens, qui menacent de déstabiliser la bande de Gaza. Il a déclaré qu'il avait encouragé le nouveau Gouvernement à s'acheminer vers l'acceptation des principes du Quatuor, et qu'il avait également exhorté la communauté internationale à promouvoir ce processus qui, il l'espérait, permettrait de trouver une solution à la crise financière palestinienne. Il a jugé encourageants les efforts récemment déployés au niveau international pour favoriser la reprise des négociations entre Palestiniens et Israéliens, notamment les initiatives suivantes : le Sommet de la Ligue des États arabes tenu à Riyad, qui avait avalisé l'Initiative de paix arabe, adoptée en 2002, et avait créé un comité ministériel chargé de promouvoir ce processus; l'action menée par la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Condoleezza Rice, pour promouvoir le dialogue entre les parties; et le rôle du Quatuor, qui s'employait à appuyer ces efforts et à veiller à ce que chacune des deux parties honore ses engagements. Il a exprimé le souhait que le Premier Ministre israélien Ehoud Olmert et le Président Mahmoud Abbas, qui avaient commencé à se rencontrer régulièrement pour aborder de nombreuses questions, ne soient pas détournés de leurs entretiens par leurs difficultés internes.

13. Le Secrétaire général a rappelé que, lors d'un déplacement récent en Israël et dans le territoire palestinien occupé, il avait pu constater sur place les obstacles qui entravaient l'évolution du processus de paix depuis des années, et a conclu que les défis à relever restaient nombreux. Il a dit avoir été profondément troublé par le réseau de points de contrôle, la poursuite des activités de peuplement et la construction de la barrière sur un tracé qui s'écartait de la Ligne verte. Lorsqu'il s'était entretenu avec des Palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem-Est, il avait été frappé par leur aspiration profonde à disposer de leur propre État et par les nombreuses frustrations qui étaient leur lot quotidien, face à la détérioration de la situation humanitaire et à une économie en mal de relance. Le Secrétaire général a déclaré avoir également mieux compris, au cours de cette visite, les préoccupations des Israéliens en matière de sécurité, et avoir conclu que les tirs de roquettes et la violence aveugle contre des civils devaient cesser sans conditions. Il a cependant ajouté que la sécurité était aussi une préoccupation urgente des Palestiniens, chez qui le nombre de morts augmentait du fait des incursions des Forces de défense israéliennes et des violences internes à Gaza.

14. Le Secrétaire général a appelé les Palestiniens à mettre un terme aux tirs de roquettes contre Israël et à libérer immédiatement le journaliste de la BBC, Alan Johnston, qui avait été enlevé, ainsi que le soldat israélien qui était toujours détenu. D'autre part, il a engagé Israël à mettre fin aux activités de colonisation et à la construction du mur, à assouplir les restrictions imposées aux déplacements des Palestiniens, à débloquer les recettes palestiniennes et à faire progresser la question de la libération des prisonniers palestiniens. Il a souligné qu'Israël devait également veiller à ce que ses opérations militaires respectent le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme, de manière à ne pas mettre en danger les civils. Le Secrétaire général a réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies continuerait à soutenir activement l'action engagée par la communauté internationale pour mettre fin aux 40 années d'occupation et parvenir à une solution prévoyant deux États. Un État palestinien viable et indépendant, et un État israélien où règneraient la sûreté et la sécurité constitueraient non seulement une bénédiction pour les deux peuples mais aussi un facteur de promotion de la paix et de la sécurité dans toute la région. Le Secrétaire général a également engagé la communauté internationale, notamment la société civile et les particuliers, à redoubler d'efforts pour parvenir à une solution pacifique à ce conflit.

15. **M. Paul Badji**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a affirmé que la longue lutte menée par l'Afrique du Sud contre l'apartheid et son heureux aboutissement en 1994 constituaient une source d'inspiration pour tous ceux qui œuvraient à faire valoir les justes aspirations du peuple palestinien. En Afrique du Sud, de nombreux défenseurs de la paix avaient réorienté leur action et leur appui en vue de redresser les injustices qui affligeaient d'autres pays et d'autres peuples, particulièrement le peuple palestinien. M. Badji a également salué le rôle important que jouait l'Afrique du Sud en faveur du peuple palestinien aux Nations Unies, où le pays était devenu, depuis peu, membre non permanent du Conseil de sécurité. M. Badji s'est dit convaincu que l'Afrique du Sud contribuerait de façon notable aux travaux du Conseil de sécurité, qui se trouvait souvent paralysé, notamment en ce qui concernait la question de la Palestine. Il s'est ensuite félicité du nouvel essor pris par les initiatives de paix, prenant note de la réactivation des travaux du Quatuor et de la participation des partenaires arabes régionaux. Israël avait été appelé à saisir l'occasion de la nouvelle Initiative de paix arabe et d'autres initiatives historiques récentes. Rejeter ces initiatives signifierait, pour les deux peuples, davantage de souffrances, de morts et de représailles des deux côtés. Il a rappelé qu'il était du devoir de la communauté internationale d'encourager toutes les parties intéressées à donner suite à cette importante initiative.

16. M. Badji a poursuivi en soulignant que cette volonté de relancer le processus de paix était gravement compromise par la gravité de la situation en matière de sécurité et sur le plan humanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conséquence directe de l'occupation. Il a déclaré qu'Israël menait toujours des opérations militaires en Cisjordanie, procédant à des assassinats ciblés et à des arrestations, démolissant des maisons et imposant des bouclages et des couvre-feux. Les semaines passées, ces activités s'étaient intensifiées, accentuant le désespoir du peuple palestinien et provoquant souvent des représailles. S'en prendre aveuglément à des civils – au moyen d'avions, de chars ou de pièces d'artillerie pour les Israéliens, ou de roquettes pour les Palestiniens – constituait une violation du droit international à laquelle il fallait mettre fin. M. Badji a ajouté qu'Israël

devait cesser immédiatement de recourir à l'usage excessif et aveugle de la force et aux exécutions extrajudiciaires. Quant aux responsables palestiniens, ils devaient asseoir leur autorité dans le territoire qu'ils contrôlaient et veiller à ce que le cessez-le-feu convenu soit respecté à Gaza.

17. M. Badji a déclaré qu'Israël poursuivait l'expansion des colonies et l'édification du mur de séparation en Cisjordanie, activités qui étaient contraires au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Pour le Comité, la communauté internationale devait veiller à ce que la puissance occupante applique les dispositions de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale sur l'arrêt de la construction du mur. La situation économique et sociale du territoire palestinien occupé demeurait sombre, et la majorité des Palestiniens continuaient de vivre dans la pauvreté. Le Comité s'était félicité de la formation, deux mois auparavant, du nouveau Gouvernement palestinien, et avait formulé l'espoir que celle-ci permettrait à la communauté internationale de recommencer à apporter aux Palestiniens l'aide économique et humanitaire dont ils avaient urgemment besoin. Par ailleurs, la satisfaction des besoins humanitaires du peuple palestinien ne devait pas dépendre de la situation politique du moment. M. Badji a engagé Israël à débloquent immédiatement les recettes fiscales palestiniennes qu'il devait encore à l'Autorité et à recommencer à lui verser périodiquement les fonds qu'il collectait, conformément aux accords bilatéraux. L'isolement du peuple palestinien et la situation humanitaire qui en découlait n'avaient d'autre conséquence que de favoriser la radicalisation d'une partie de la société palestinienne. La poursuite de l'occupation du territoire palestinien demeurait la cause profonde du conflit. Cela ferait 40 ans, le 9 juin 2007, que durait cette occupation militaire, la plus longue de l'histoire contemporaine. M. Badji a conclu en demandant aux dirigeants israéliens et palestiniens de prendre les mesures nécessaires pour engager à nouveau un processus politique digne de ce nom.

18. **M. Samih Al-Abed**, Ministre des travaux publics de l'Autorité palestinienne et représentant de Palestine, a insisté sur l'importance de l'appui et de la solidarité apportés traditionnellement à la cause palestinienne par les nations africaines. L'expérience de l'Afrique du Sud avait démontré que la justice, la liberté, la paix et la réconciliation pouvaient être atteints en dépit des difficultés. Les Palestiniens étaient apatrides depuis près de 60 ans, la majorité d'entre eux vivant comme des réfugiés, et depuis 40 ans le peuple palestinien souffrait sous le joug et l'oppression de l'occupation militaire israélienne. Le peuple palestinien continuait d'être victime de graves violations des droits de l'homme. M. Al-Abed a déclaré qu'en violation grave du droit international, Israël poursuivait ses attaques militaires contre la population civile, faisant des morts et des blessés parmi les hommes, les femmes et les enfants palestiniens; continuait de détruire des maisons, des propriétés et des terres agricoles; continuait la construction, l'expansion et la consolidation de ses colonies de peuplement illégales et de son horrible mur d'apartheid en Cisjordanie occupée, notamment à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, intensifiant son siège de la Ville sainte et l'isolation de celle-ci; emprisonnait et séquestrait plus de 11 000 Palestiniens, dont plus de 100 femmes et des centaines d'enfants; et imposait diverses formes de châtement collectif au peuple palestinien, notamment des restrictions à la liberté de circulation à l'intérieur du territoire palestinien occupé et à ses frontières.

19. M. Al-Abed a également déclaré que les Palestiniens et l'Autorité palestinienne subissaient depuis plus d'un an un siège financier et politique épuisant, qui leur avait été imposé suite à l'élection démocratique du Conseil législatif palestinien en janvier 2006. Il était tragique et ironique que des sanctions soient appliquées à l'occupé plutôt qu'à l'occupant. Les politiques illégales d'Israël, combinées aux sanctions internationales injustes, avaient conduit à une détérioration profonde de la situation politique, économique, sociale et humanitaire et des conditions de sécurité dans le territoire palestinien occupé. La fin de l'occupation israélienne et l'exercice du peuple palestinien de son droit inaliénable à l'autodétermination dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, n'avaient que trop tardé. La communauté internationale devait redoubler d'efforts à ce moment critique pour promouvoir la concrétisation de la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967, et la mise en œuvre du droit au retour, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Pour que la paix puisse régner, il fallait faire prévaloir le droit international et la justice. La conjoncture était propice, au vu de tous les efforts déployés en vue de relancer le processus de paix, notamment par la Ligue des États arabes, le Gouvernement d'unité nationale palestinien de l'Autorité palestinienne, et les membres du Quatuor.

20. M. Al-Abed a réaffirmé qu'à maintes reprises la partie palestinienne s'était déclarée prête à reprendre le processus de paix. Les Palestiniens avaient pris des dispositions, notamment en créant un Gouvernement d'unité nationale, qui avait donné au Président Abbas un mandat sans précédents pour négocier un règlement de paix juste et définitif avec Israël au nom de tous les groupes palestiniens, dont le Hamas. Il a exprimé l'espoir que le Gouvernement d'unité nationale recevrait l'appui de la communauté internationale qui mettrait fin aux sanctions internationales, permettant ainsi d'acheminer l'aide tant attendue et de faire face à la crise humanitaire et aux conditions socioéconomiques déplorable dans le territoire palestinien occupé, notamment dans la bande de Gaza. M. Al-Abed a souligné l'importance de l'Initiative de paix arabe et de la création du Comité ministériel de suivi, qui a décidé de prendre quelques mesures pratiques afin de renforcer cette Initiative, notamment l'appel à une réunion internationale sous les auspices des Nations Unies. Cette évolution de la situation a fourni une occasion historique pour les efforts de paix, dont il faudrait tirer parti et dont il faudrait collectivement garder l'élan. La partie palestinienne, avec l'appui de la communauté internationale, notamment des nations africaines, était déterminée à atteindre ce but. M. Al-Abed a déclaré que les Palestiniens étaient prêts à négocier afin de mettre un terme à cette tragédie et de faire la paix, s'il y avait un partenaire pour la paix du côté israélien qui soit prêt à négocier sans conditions.

21. Des représentants de gouvernements et d'organisations intergouvernementales ont également fait des déclarations.

22. Le représentant de **Maurice** a relevé que, si la quête de la paix avait enregistré quelques progrès, un règlement final semblait toujours lointain. La violence récente dans la bande de Gaza avait brisé les espoirs de nombreux Palestiniens et avait contribué à compromettre les efforts déployés pour relancer le processus de paix. Il a déclaré que son gouvernement fondait ses espoirs pour la paix sur la Feuille de route, et qu'il encourageait les deux parties à respecter leurs obligations telles qu'elles étaient énoncées par cette initiative diplomatique. Il a conclu en disant que Maurice soutenait la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe de 2002.

23. S'exprimant au nom du **Mouvement des pays non alignés**, la représentante de Cuba a déclaré qu'au cours des derniers mois les parties régionales concernées avaient déployé des efforts et que l'espoir naissait de voir le processus de paix israélo-palestinien, longtemps bloqué, sortir enfin de l'impasse. Elle a dit que Cuba et le Mouvement des pays non alignés étaient préoccupés par le fait que la communauté internationale continuait à retenir les fonds destinés au Gouvernement palestinien d'unité nationale récemment formé. Elle a également déclaré que le Mouvement restait préoccupé par la situation qui continuait de se détériorer dans le territoire palestinien occupé. Le Mouvement invitait Israël à accepter l'Initiative de paix arabe et la communauté internationale à respecter son obligation de mettre fin aux 40 ans d'occupation des terres palestiniennes.

24. Donnant lecture d'un message de son ministre des affaires étrangères, le représentant de l'**Algérie** a rendu hommage au combat de l'Afrique du Sud contre l'apartheid et pour la réconciliation. Il a déclaré que l'Algérie, à l'instar de l'Afrique du Sud, connaissait les souffrances d'un peuple sous occupation, que ce soit en Palestine ou dans le Sahara occidental, et continuerait à fournir son appui à toutes les initiatives visant à promouvoir le dialogue et un règlement négocié. La barrière dont on achevait la construction en Cisjordanie évoquait la logique de l'apartheid, séparant les hommes de leurs terres et les élèves de leurs écoles. Il a relevé le silence triste et ironique de la communauté internationale et des Nations Unies, qui reflétait une politique de deux poids, deux mesures, à l'origine d'une exacerbation de la situation déjà critique du peuple palestinien. Il s'est déclaré préoccupé par le boycott de l'Autorité palestinienne, qui menaçait de transformer une question politique en une crise humanitaire, situation qu'il considérait comme une pente dangereuse. Il s'est demandé pourquoi les grandes puissances refusaient de soutenir le Gouvernement palestinien récemment élu, alors qu'elles pressaient toute la région du Moyen-Orient de faire le choix de la démocratie.

25. Le représentant de la **Malaisie** a dit que l'appui de son gouvernement au droit du peuple palestinien à un État indépendant était au cœur de la politique étrangère de son pays. La Malaisie appelait donc toutes les parties à reprendre les négociations et tous les pays épris de paix à encourager Israël à accepter l'Initiative de paix arabe de 2002, particulièrement sur la base du principe « la terre contre la paix ». Tous les pays d'Afrique, notamment l'Afrique du Sud, pouvaient jouer un rôle en faisant pression sur Israël afin qu'il mette un terme à ses pratiques illicites et illégales dans le territoire palestinien occupé. La Malaisie invitait Israël et tous les pays qui ne l'avaient pas encore fait à reconnaître le Gouvernement palestinien nouvellement constitué, à mettre fin aux sanctions économiques, à soulager les souffrances du peuple palestinien et à réaffirmer leur attachement aux initiatives visant à trouver une solution définitive à la question de Palestine.

26. Le représentant de l'**Union africaine** a déclaré que la question de Palestine était un point permanent de l'ordre du jour de l'Union, qui exigeait une attention particulière et l'appui des États africains. La participation de l'Union africaine à la réunion en cours avait pour objet de souligner le fait que le peuple palestinien, seul peuple aujourd'hui à être privé de patrie, avait le droit de disposer de son propre État, où il pourrait exercer sa souveraineté comme tous les autres peuples. L'Union africaine disait également qu'Israël devait mettre un terme à ses crimes et à ses destructions dans le territoire palestinien occupé et que les Palestiniens devaient être protégés de telles agressions. Il fallait obliger Israël à se conformer à de nombreuses décisions juridiques internationales, notamment celles qui l'invitaient à renoncer à

sa politique d'expansion coloniale, à l'expansion de ses colonies et à la construction de son mur d'apartheid, ainsi qu'à agir de manière responsable afin de parvenir à une paix juste et durable dans la région. Il a dit que le peu d'empressement que montrait Israël à régler le conflit palestinien, conformément au droit international, avait torpillé les efforts du Comité des Dix de l'Union africaine, qui avait été chargé, en 1971, de rechercher des solutions à la situation de la Palestine. Toutefois, grâce à la détermination de l'Afrique, un Comité des Dix avait été formé à nouveau en 2002 afin de contribuer aux efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à la paix.

27. Le représentant du **Pakistan** a dit que le Gouvernement et le peuple pakistanais avaient constamment soutenu le peuple palestinien dans sa lutte pour exercer ses droits légitimes, notamment le droit à l'autodétermination. Le déni de ces droits constituait la cause profonde des tensions dans la région. Il a signalé que la poursuite des activités d'Israël dans le territoire palestinien occupé, telles que la mise en place de blocus économiques, la construction de colonies de peuplement et du mur de séparation, était la cause essentielle des souffrances, du désespoir et du découragement du peuple palestinien. Il s'est félicité de la formation récente d'un Gouvernement palestinien d'unité nationale. La communauté internationale devrait non seulement coopérer avec ce gouvernement, mais également jouer effectivement son rôle en incitant Israël à négocier avec les Palestiniens dans l'intérêt de la paix dans la région.

28. Le représentant de l'**Organisation de la Conférence islamique** a rappelé qu'au moment où se tenait la réunion, la situation était particulièrement critique dans le territoire palestinien occupé. Israël avait intensifié ses agressions contre le peuple palestinien, multiplié les postes de contrôle et poursuivi la construction de son mur d'apartheid. Selon lui, les excavations menées par Israël sous une mosquée qui revêtait une importance historique et culturelle reconnue pour toutes les religions avaient exacerbé les tensions à l'intérieur du territoire palestinien occupé. Il a invité la communauté internationale à agir avec équité et à n'épargner aucun effort pour s'assurer qu'Israël respecte les résolutions des Nations Unies et œuvre en vue d'un règlement juste de la question de Palestine.

29. Le représentant de la **Tunisie** a déclaré que, pour son gouvernement, la question de la Palestine était au cœur du conflit au Moyen-Orient. La Tunisie avait appuyé tous les efforts et initiatives visant à parvenir à un règlement équitable de la question israélo-palestinienne, notamment à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient présentée par le Quatuor. Tout en se félicitant du soutien de l'Union européenne à l'Initiative de paix arabe et de l'engagement des pays européens à coopérer avec le Gouvernement palestinien d'unité nationale, la Tunisie invitait l'Union européenne et la communauté internationale dans son ensemble à lever l'embargo sur les moyens financiers et autres ressources imposés au nouveau Gouvernement, afin de soulager la situation humanitaire dramatique dans le territoire palestinien occupé et de s'acheminer vers une reprise des négociations de paix.

30. Le représentant de la **République arabe syrienne** a donné lecture d'un message de son ministre des affaires étrangères, déclarant qu'Israël poursuivait ses pratiques barbares, notamment des enlèvements, des détentions et même des assassinats ciblés de responsables démocratiquement élus, et qu'il avait maintenant étendu ces pratiques à la bande de Gaza et à la Cisjordanie, devenues pratiquement

des prisons. Il a invité la communauté internationale à s'efforcer de mettre fin aux meurtres et aux destructions dont Israël se rendait coupable. Les actions effroyables d'Israël et le maintien de son occupation de territoires syrien et libanais étaient soutenus par des superpuissances, notamment des membres du Conseil de sécurité. Ces puissances continuaient de contrecarrer les efforts que déployait la communauté internationale pour protéger les Palestiniens épris de paix de l'arsenal israélien et des politiques belligérantes, discriminatoires et irresponsables menées par Israël.

31. Le représentant du **Maroc** a dit que son gouvernement était résolu à appuyer des efforts récents déployés aux niveaux régional et international pour relancer le processus de paix. Il soutenait également toutes les initiatives arabes pour la paix, en particulier en raison de leur réalisme. En qualité de Président du comité Al Qods Al Charif, le Maroc invitait Israël à respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant Al Qods. Se référant à l'allusion faite plus tôt par le représentant de l'Algérie au Sahara occidental, le représentant du Maroc a demandé si celle-ci était bien nécessaire. Il a déclaré que la situation au Sahara occidental était une question bilatérale qui n'avait pas sa place dans ce forum. Cette question ne pouvait être réglée que par la voie diplomatique.

32. Le représentant de la **Jamahiriya arabe libyenne** a dit que la lutte des Palestiniens ne pouvait être assimilée à du terrorisme; par contre l'occupation de 40 ans était bien du terrorisme. Il a ajouté que le statu quo créé par Israël, avec l'appropriation illicite de terres, la construction du mur et autres activités illégales, avait gravement compromis les efforts déployés pour trouver une solution prévoyant l'existence de deux États. Selon lui, la communauté internationale devrait également se préoccuper des armes de destruction massive d'Israël.

III. Séances plénières

Séance plénière I

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

33. Les intervenants de la séance plénière I ont examiné les sous-thèmes suivants : un aperçu de la situation sur le terrain; les impératifs concernant la bande de Gaza, y compris une force de protection internationale, et les implications pour la Cisjordanie; et la responsabilité et la responsabilisation de la puissance occupante en vertu du droit international.

34. **M. Gideon Levy**, journaliste au *Ha'aretz*, a dit qu'il avait consacré les 20 dernières années à tenter de faire comprendre aux Israéliens la véritable histoire de l'occupation, qu'ils n'avaient jamais voulu prendre en compte. Il avait rassemblé sur le terrain des éléments d'information sur l'occupation israélienne, en rendant visite aux victimes et en passant des heures aux postes de contrôle. Il a dit avoir compris que la déshumanisation et la diabolisation de la population palestinienne étaient l'arme des occupants, se remémorant le meurtre récent d'une fillette palestinienne au camp de réfugiés de Djénine, qui n'avait pas été mentionné dans la presse israélienne. M. Levy a ajouté que la réunion devait comparer l'occupation à l'apartheid. À cet égard, il a cité l'exemple de routes, dans le territoire palestinien occupé, qui n'étaient pas vraiment des routes puisque s'agissant d'impasses. Il a

ajouté que le système juridique israélien imposait des châtements qui différaient selon les justiciables. En Israël, les règles s'appliquaient différemment d'une personne à l'autre. Il a déclaré qu'au-delà des effusions de sang qui continuaient le pire, c'était la manière dont l'occupation avait brisé la volonté du peuple palestinien.

35. M. Levy a dit que le manque d'interaction entre Israéliens et Palestiniens constituait un autre problème. Il y a environ 10 ans, il existait au moins une interaction entre les civils des deux côtés. Aujourd'hui, les enfants palestiniens et les enfants israéliens ne connaissent que la violence, les enfants israéliens ne voyant dans les Palestiniens que des « terroristes », et les enfants palestiniens ne voyant dans les Israéliens que des « occupants barbares ». Il a ajouté que, malheureusement, il ne voyait pas d'espoir à l'horizon, et qu'en dépit d'une forte impulsion politique, la réponse d'Israël se faisait attendre.

36. **M. Basem Khaldi**, Spécialiste des questions politiques et Chargé d'affaires du Bureau de Gaza du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a dit que la situation dans le territoire palestinien occupé était toujours affligeante, plusieurs années après la Conférence de Madrid, deux ans après le désengagement israélien de la bande de Gaza, 16 mois après les élections démocratiques palestiniennes, 11 mois après l'enlèvement des soldats israéliens qui avait déclenché la crise de l'an dernier au Liban, huit mois après les affrontements sanglants entre factions palestiniennes et deux mois après la formation d'un Gouvernement palestinien d'unité nationale. Un quart de la population n'avait pas accès à l'eau potable, le produit intérieur brut à Gaza avait baissé de 10 %, le chômage était de 40 % et l'insécurité alimentaire était endémique.

37. Il a déclaré que les Palestiniens étaient devenus dépendants de l'aide extérieure car ils ne disposaient pas de revenus. Le Programme alimentaire mondial fournissait de la nourriture à quelque 600 000 Palestiniens. Les agents sanitaires s'étaient mis en grève pour la deuxième fois au cours des derniers mois car ils n'avaient pas été payés depuis près d'un an. En outre, l'Accord réglant les déplacements et le passage était resté lettre morte. La population pouvait s'estimer heureuse si le point de passage de Rafah était ouvert une ou deux fois par semaine. Le mur de séparation en Cisjordanie était toujours en construction et les activités de peuplement se poursuivaient. M. Khaldi a souligné que si ces problèmes, comme d'autres, n'étaient pas abordés immédiatement par le Quatuor et la communauté internationale dans son ensemble, la situation poserait un grave problème pour la région et le monde.

38. **M^{me} Yasmin Sooka**, Directrice exécutive de la Fondation pour les droits de l'homme à Pretoria, a déclaré que la situation du peuple palestinien avait une signification particulière pour les Sud-Africains. Le monde entier pensait que le conflit israélo-palestinien serait résolu bien avant l'élimination de l'apartheid. Cependant, l'espoir subsistait puisque le monde avait ainsi vu de vieux ennemis en Grande-Bretagne et en Irlande s'asseoir à la même table après des années de tension. M^{me} Sooka a souligné que la quête de la justice devait être la toile de fond du règlement de la question de Palestine et que l'impunité était la cause de nombreux méfaits. Elle a ajouté que, dans son avis consultatif sur la construction du mur de séparation, la Cour internationale de Justice avait établi que celui-ci portait atteinte aux droits des femmes et des enfants et ne remplissait pas d'objectifs de sécurité. Elle a décrit les conséquences humanitaires dramatiques de la construction

du mur, particulièrement pour les femmes et les enfants. Quelque 70 % de la population de Cisjordanie se trouvait désormais séparée de son travail et de sa famille, et la plupart des postes d'eau potable étaient situés dans la zone fermée. Il n'était pas étonnant que les femmes et les enfants soient les principales victimes de la crise humanitaire, aggravée par les restrictions à la liberté de circulation.

39. M^{me} Sooka a fait part de la préoccupation que lui inspirait la situation désespérée créée par la fermeture des postes de contrôle donnant sur le territoire palestinien occupé. Cette situation, ainsi que le maintien des activités de peuplement, les assassinats ciblés et les exécutions sommaires reflétaient une impunité grandissante. Elle a déclaré qu'il fallait faire pression sur le Gouvernement israélien pour l'amener à respecter la décision de la Cour internationale de Justice appelant à cesser la construction du mur de séparation et à détruire les parties déjà construites. Elle a souligné que les Palestiniens devaient être libres de travailler et de vivre normalement et que les fonds qui étaient retenus devaient être débloqués pour soulager la crise humanitaire. Une paix véritable ne pouvait être bâtie que sur la justice. M^{me} Sooka a déclaré que l'Afrique du Sud condamnait les tirs de roquettes mais également les incursions militaires et les barrages routiers, qui empêchaient les ambulances de venir en aide aux blessés victimes de ces opérations militaires.

40. **M. Iain Scobbie**, Professeur et chargé de recherche titulaire de la chaire Sir Joseph Hotung en droit, droits de l'homme et établissement de la paix au Moyen-Orient (School of Oriental and African Studies), a déclaré que le droit international humanitaire établissait la responsabilité légale d'un gouvernement occupant ou entité occupante, affirmant qu'un État opérant dans un territoire occupé devait agir comme le gouvernement de ce territoire. Pour ce qui était d'Israël et du territoire palestinien occupé, il a affirmé qu'Israël était toujours responsable de la situation dans la bande de Gaza même après son désengagement, dans la mesure où il contrôlait une part importante des recettes fiscales de Gaza, son espace aérien, son territoire au large des côtes, et surtout les points d'entrée et de sortie de la zone.

41. M. Scobbie a dit qu'Israël avait fait valoir que, dans la mesure où sa souveraineté ne s'étendait pas au territoire palestinien occupé, il n'était pas tenu de respecter les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ni d'en assurer la mise en œuvre dans le territoire. Un autre sujet épineux tenait à l'opinion internationale contestable selon laquelle le droit relatif aux droits de l'homme s'appliquait en temps de paix, alors que le droit de la guerre s'appliquait à des situations de guerre censées être exceptionnelles. Israël, comme les États-Unis, arguaient qu'une fois instauré, le droit des conflits armés remplaçait le droit relatif aux droits de l'homme dans certaines situations. Tel était le deuxième argument invoqué par Israël contre l'application des obligations relatives aux droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé. Quant à la question relative à la différence entre la responsabilisation et la responsabilité en droit international, M. Scobbie a précisé que la responsabilisation n'était pas un terme juridique, mais un terme choisi par les organisations non gouvernementales et nombre de militants des droits de l'homme pour faire état de la responsabilité d'un État.

42. **M. Samih Al-Abed**, Ministre des travaux publics de l'Autorité palestinienne, a dit que la situation dans laquelle se trouvait le peuple palestinien était en gestation depuis 40 ans. Quand il s'agissait des Palestiniens, aucune résolution des Nations Unies ne semblait pouvoir être appliquée, et l'action de l'organisation mondiale

concernant le peuple palestinien était contrecarrée par le recours des États-Unis au droit de veto. Pour M. Al-Abed Israël ne souhaitait pas un règlement pacifique.

43. M. Al-Abed a déclaré qu'en dépit de son désengagement de la bande de Gaza, Israël continuait de contrôler toute l'infrastructure de la zone. Israël avait décidé de défier le droit international et poursuivait la construction du mur. Que pouvait-on faire à ce sujet? À tous les niveaux, la société palestinienne était en état de siège, et la situation avait même empiré après la victoire du Hamas à l'élection démocratique que les grandes puissances avaient appelée de leurs vœux, car la communauté internationale avait tourné le dos au nouveau gouvernement. Les grandes puissances punissaient les Palestiniens pour avoir exercé la démocratie et elles détruisaient les institutions qu'elles avaient aidé à bâtir. On payait là le prix de l'occupation. M. Al-Abed s'est demandé si la communauté internationale souhaitait que le territoire palestinien occupé soit placé sous tutelle.

Séance plénière II

Action menée par la communauté internationale aux fins de l'établissement d'une paix israélo-palestinienne durable

44. À la 2^e séance plénière, les intervenants ont abordé les thèmes subsidiaires suivants : l'engagement de la communauté internationale – succès ou échec; le rôle du Quatuor; les efforts internationaux déployés actuellement pour relancer le dialogue politique; le rôle du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

45. **M. Sabri Saidam**, ancien Ministre des télécommunications de l'Autorité palestinienne et Directeur exécutif de l'Institute for Development Studies, a montré une vidéo sur la pénible situation que devaient endurer les habitants de la petite ville palestinienne de Bil'in, qui s'étaient retrouvés sous les projecteurs de l'actualité internationale pour s'être opposés avec fermeté et véhémence à la construction par Israël du mur de séparation dans leur voisinage.

46. Les parties palestinienne et israélienne avaient manifestement besoin d'une tierce partie pour progresser sur la voie du processus de paix. Les Palestiniens se faisaient une idée bien précise des acteurs internationaux : l'Europe ne leur apportait qu'une aide occasionnelle et les États-Unis fournissaient des efforts éphémères sauf lorsque le Président arrivait en fin de mandat. Ils estimaient que l'ONU jouait un rôle humanitaire, qui s'était quelque peu renforcé lorsque le Secrétaire général avait pris ses fonctions au sein du Quatuor. La plupart des Palestiniens avaient des conditions de vie très dures, notamment dans la bande de Gaza où 87 % de la population vivaient en-dessous du seuil de pauvreté. Conscients de cette situation, les Palestiniens sérieux avaient abandonné l'espoir de trouver un médiateur honnête qui puisse intervenir en faveur de la paix. L'engagement de la communauté internationale était nécessaire pour promouvoir le dialogue entre Israéliens et Palestiniens.

47. **M. Ran Cohen**, membre de la Knesset israélienne (Meretz-Yahad), a indiqué que les Israéliens et les Palestiniens traversaient une période extrêmement difficile. L'occupation – 40 années d'agression quasi permanente – durait depuis trop longtemps. Toutefois, même si le fait que le Hamas ne reconnaissait pas Israël pouvait susciter des inquiétudes, il restait une lueur d'espoir, en particulier depuis

que les dirigeants arabes avaient relancé l'Initiative de paix arabe de 2002 et que le Gouvernement d'unité palestinienne avait été formé. Mais, surtout, les sondages montraient que 70 % des citoyens dans les deux camps préféraient la solution des deux États au conflit. Forts d'un tel appui populaire, les négociateurs de chaque partie et l'ensemble de la communauté internationale devaient saisir l'occasion de relancer les pourparlers de paix.

48. De puissants groupes de pression faisaient obstacle, de chaque côté, à une solution pacifique et l'état d'esprit des citoyens israéliens avait été très marqué par la violence qui avait éclaté au lendemain de l'Intifada. Les gens n'aimaient pas parler de paix avec ceux qui avaient tué des civils, et la terreur avait eu un effet très négatif sur l'idée que les Israéliens se faisaient de leurs voisins palestiniens. En même temps, l'Israélien moyen n'était pas conscient de la situation effroyable des Palestiniens vivant sous occupation, mais un nouveau parti remporterait certainement les prochaines élections israéliennes, et si les bombardements et autres attaques avaient alors cessé, il pourrait même faire campagne et l'emporter avec un programme proposant une solution à deux États, qui serait négociée avec le Président Abbas et d'autres dirigeants palestiniens. M. Cohen s'efforcera d'inciter le Gouvernement israélien actuel ainsi que les suivants à entamer des négociations directes non seulement avec la partie palestinienne, mais aussi avec la République arabe syrienne et le Liban.

49. **M. Henry Siegman**, Président du projet du United States/Middle East Project Council on Foreign Relations à New York et professeur chargé de recherche, Sir Joseph Hotung Middle East Programme, School of Oriental and African Studies à l'Université de Londres, a demandé où était la « question » dans la question de Palestine. Ce n'était certainement pas le manque d'initiatives régionales et internationales, lesquelles allaient des Accords d'Oslo à la grande initiative de la Secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice, en passant par le principe de deux États cher au Président Bush et la relance de l'Initiative de paix arabe. Il fallait alors comprendre pourquoi chacune de ces initiatives avait non seulement échoué mais avait également aggravé la situation des Palestiniens. La réponse, c'est qu'aucune n'avait dénoncé la position tacite des Israéliens, à savoir que, sans paix, la solution par défaut était la poursuite de l'occupation. Ce n'était pas d'un autre plan soigneusement calibré pour éviter le mensonge enveloppant la situation actuelle qu'on avait besoin, mais d'une déclaration internationale stipulant clairement que, faute d'un accord ferme sur la date d'un nouveau règlement négocié, la solution par défaut susmentionnée consisterait à revenir aux frontières israéliennes d'avant 1967, qui avaient été la base d'innombrables accords internationaux.

50. M. Siegman a dit que l'autre problème était celui du manque d'imagination affective des Israéliens, à savoir leur incapacité de se mettre à la place des Palestiniens et d'imaginer de quelle façon ils auraient réagi s'ils avaient subi le même sort qu'eux. Sans vouloir justifier la violence palestinienne ni aucun acte violent dirigé contre des civils, il fallait quand même que les Israéliens, aussi, examinent sérieusement leur passé avant de monter sur leurs grands chevaux. En définitive, il n'était nul besoin d'établir de nouveaux plans de paix; tout le monde savait à quoi un tel plan devait ressembler. La seule véritable question était de savoir si le peuple israélien élirait un gouvernement qui poursuivrait les efforts de paix avec la partie palestinienne. Dans la négative, la communauté internationale finirait peut-être par prendre son courage à deux mains et à exiger le retrait immédiat d'Israël dans ses frontières de 1967.

51. **M. Ronald Kasrils**, Ministre des services de renseignement (Afrique du Sud), a déclaré que le conflit palestinno-israélien apparaissait insoluble et que les deux parties semblaient très loin du but. La raison en était essentiellement l'absence d'analyse de la résolution initiale de l'ONU sur le plan de partage, qui attribuait 56 % des terres à un petit nombre d'Israéliens et, sans les avoir consultés, 44 % aux Palestiniens, qui travaillaient et vivaient sur ces terres depuis des siècles.

52. M. Kasrils a souligné que le processus ne pouvait aboutir sans négociations avec le dirigeant que les Palestiniens avaient choisi, quel qu'il fût. S'il n'était pas satisfait de ce choix, Israël, partenaire le plus puissant, devait prendre l'initiative, non pas au moyen de chars et de bulldozers mais en empruntant la voie du compromis et d'un dialogue honnête. Israël devait comprendre que l'oppression nourrissait la résistance. M. Kasrils a également appelé l'ONU à jouer le rôle qui lui incombait pour mobiliser massivement les Gouvernements et la société civile au nom de la paix palestinno-israélienne, en suivant les grandes lignes du mouvement anti-apartheid.

53. **M. Ahmed Maher**, ancien Ministre égyptien des affaires étrangères, a déclaré que la communauté internationale, notamment l'ONU, qui avait été créée pour ouvrir la voie à un nouvel ordre mondial, devrait avoir honte de l'horreur et de la déchéance qui régnaient dans le territoire palestinien occupé. Toutes les initiatives et actions menées au niveau mondial avaient échoué, et ces 40 années de gâchis étaient marquées par un nombre incalculable de morts, sans parler de la dégradation actuelle du territoire palestinien occupé et de l'humiliation que subissait la population. Littéralement, des centaines de textes ou résolutions de l'ONU n'avaient jamais été appliqués.

54. Le Quatuor ne donnait pas l'impression de chercher à vraiment répondre aux préoccupations des Palestiniens ou des Israéliens et la communauté internationale semblait vouloir choisir les partenaires palestiniens avec lesquels elle négocierait, ce qui permettait à Israël de déclarer qu'il n'avait pas de partenaire de négociation et de se réfugier dans ce mensonge. La solidarité qui s'était manifestée pendant la réunion devrait devenir une solidarité active, qui servirait en particulier à soutenir l'Initiative de paix arabe, qui avait été relancée. Elle aiderait également le Conseil de sécurité à appuyer cette initiative et à exiger plus fermement le respect total d'un cessez-le-feu s'étendant aux activités militaires israéliennes dans le territoire palestinien occupé. Tout cela devrait amener les Nations Unies à organiser une conférence internationale pour élaborer le cadre d'un règlement négocié.

55. **M. Dumisani Kumalo**, Représentant permanent de la République d'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, a indiqué que la haute priorité que l'Organisation continuait d'accorder à la question de Palestine donnait, d'une certaine façon, la mesure du réel engagement de la communauté internationale. Même si une telle attention n'avait pas encore abouti à la création d'un État de Palestine, on ne pouvait pas obligatoirement parler d'échec. Le Président Mbeki avait déclaré l'an dernier que le moment était venu pour l'ONU, qui représentait toutes les nations, de prendre la place qui lui revenait, afin d'aborder toutes les questions complexes et interdépendantes liées à la situation et aux peuples du Moyen-Orient. Par conséquent, l'Afrique du Sud ferait tout son possible pour que la question palestinienne soit maintenue à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

56. M. Kumalo a déclaré qu'il avait commencé à poser des questions sérieuses et complexes sur le travail accompli par le Quatuor, dont l'ONU était membre avec les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Union européenne. En l'occurrence, les États Membres des Nations Unies n'avaient entendu parler que de quelques rencontres occasionnelles que le Quatuor avait tenues à huis clos dans de belles capitales. Ils n'étaient jamais consultés sur leur contenu et ne pouvaient donner des instructions au Secrétaire général lorsque celui-ci devait participer à une réunion. Néanmoins, le nouveau Secrétaire général Ban Ki-moon avait, pour la première fois, rendu compte au Conseil de sécurité de la teneur d'une récente réunion du Quatuor. Mais les États-Unis, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, s'étaient montrés très clairs sur le fait que la question de Palestine était une question bilatérale qui ne se discutait pas à l'ONU. On avait toutefois obtenu de meilleurs résultats à l'Assemblée générale et dans d'autres instances des Nations Unies. Pour conclure, M. Kumalo a réaffirmé la responsabilité permanente qui incombait à l'ONU en ce qui concernait la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit réglée sur la base du droit international et a souligné qu'il défendrait ce principe tant qu'il occuperait ses fonctions actuelles.

Séance plénière III

Solidarité africaine avec les aspirations du peuple palestinien à l'indépendance et à la création d'un État palestinien

57. À cette séance, les intervenants ont abordé les thèmes subsidiaires ci-après : le renforcement de la contribution de l'Afrique au processus de paix au Moyen-Orient; le rôle de l'Union africaine; le rôle du Parlement panafricain à l'appui du règlement pacifique du conflit israélo-arabe.

58. **M. Salman El Herfi**, Ambassadeur de Palestine en Tunisie, a, au nom du peuple palestinien, remercié les États africains de la solidarité qu'ils lui témoignaient depuis une quarantaine d'années. Il a rappelé de quelle manière les Africains avaient toujours participé, d'Oslo à Madrid, à la lutte des Palestiniens. Indiquant que les Palestiniens avaient beaucoup appris des Africains sur l'importance du dialogue et des négociations directes avec l'opposition, il a apporté son témoignage personnel en tant qu'expert palestinien des affaires africaines. Et comme le processus de paix se trouvait dans une impasse, les Palestiniens avaient besoin de collaborer encore plus étroitement avec les Africains pour tenter de relancer les négociations.

59. **M. Garth le Pere**, Directeur exécutif de l'Institute for Global Dialogue de Midrand (Afrique du Sud), a indiqué que les différentes tentatives de règlement du conflit israélo-palestinien avaient eu lieu autour de tables de négociations, le plus souvent hors des frontières régionales, selon des formules générales et universelles. Estimant qu'on avait fait peu de cas de la contribution essentielle que la mobilisation sociale, les manifestations et le militantisme populaire apportaient à la construction de la paix et au règlement des conflits, il a cité en exemple les femmes palestiniennes et israéliennes qui avaient joué un rôle important dans les efforts déployés pour essayer de mettre fin à l'occupation israélienne en Cisjordanie, ainsi que d'autres groupes, tels que l'Association israélo-palestinienne des médecins pour la défense des droits de l'homme, qui soignaient des Palestiniens. Ces alliances ont montré que les interactions officielles entre gouvernements ne suffisaient pas

toujours à garantir la coopération internationale en faveur de la paix. Il a également évoqué le rôle non négligeable du lobby juif à Washington, qui n'était pas cantonné aux États-Unis, a-t-il dit.

60. M. le Pere a constaté, pour conclure, qu'à tout bien considérer, l'existence de chacune des deux parties ne pourrait être améliorée qu'en mettant fin à l'occupation, en vertu des trois principes énoncés dans les travaux de l'historien israélien Ilan Pappé : reconnaître que le peuple palestinien avait subi de graves préjudices; faire en sorte qu'Israël reconnaisse sa responsabilité à cet égard; accepter, à titre d'impératif normatif, que les Palestiniens avaient droit à l'égalité, à la liberté et à l'autodétermination.

61. **M^{me} Soyata Maiga**, Présidente de l'Association des juristes maliennes, a déclaré que les États africains avaient longtemps estimé que le peuple palestinien subissait la plus grande tragédie humaine des temps modernes, ainsi qu'en attestaient l'imposition de points de contrôle aléatoire et de bouclages, la destruction des habitations et des infrastructures, sans parler de la violence aveugle, qui a fait des morts et des blessés parmi les civils innocents, en violation du droit international. L'Organisation de l'unité africaine, aujourd'hui Union africaine, avait invité de hauts représentants de l'Autorité palestinienne à ses réunions et avait évoqué dans de nombreuses déclarations la situation du territoire occupé.

62. Le Parlement panafricain pourrait peut-être contribuer à faire mieux connaître la gravité de la situation, à améliorer de différentes manières le commerce entre Palestiniens et Africains, à trouver des possibilités de coopération avec la société civile africaine, qui participait plus que jamais à l'action de l'ONU, et à renforcer la solidarité sur le continent. L'Union africaine devrait également songer à intervenir et à prêter son concours alors que la communauté internationale tergiversait sur la question de savoir si elle devait coopérer avec le nouveau Gouvernement issu du Hamas. L'Afrique n'avait certes pas encore résolu ses propres problèmes – guerres, pauvreté, VIH/sida – mais elle aiderait le peuple palestinien à porter son fardeau jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la proclamation de l'indépendance.

63. **M. Saadi Altumaizi**, Ambassadeur de Palestine au Ghana, a déclaré qu'il y a quelques semaines, les Israéliens avaient célébré dans la joie le cinquante-neuvième anniversaire de leur indépendance, alors que pour les Palestiniens, cela ne représentait qu'une autre année de misère et de dépossession. Le temps du changement était arrivé : un Gouvernement d'unité palestinienne venait d'être formé et de leur côté, les 22 membres de la Ligue arabe avaient relancé l'Initiative de paix arabe de 2002. Cela dit, alors qu'Israël s'était moqué à l'époque des Arabes, les qualifiant de « maîtres des occasions manquées », il semblait cette fois que c'était au tour d'Israël de laisser passer l'occasion historique de changer la donne dans toute la région du Moyen-Orient.

64. Si l'on voulait aller de l'avant une fois que les initiatives politiques seraient lancées, il fallait impérativement veiller à prévenir toute activité unilatérale ou situation qui puisse contrarier ces efforts diplomatiques. En ce qui concerne la solidarité africaine, il était urgent que les gouvernements africains et les organisations de la société civile pressent la communauté internationale et Israël de relancer le processus de paix, d'autant plus que ce pays s'employait actuellement à renforcer ses liens diplomatiques avec les pays africains.

IV. Séance de clôture

65. **M. Victor Camilleri**, Rapporteur du Comité, a présenté le document final de la réunion (annexe D).

66. **M. Aziz Pahad**, Ministre adjoint des affaires étrangères (Afrique du Sud), a fait observer que les participants s'étaient montrés conscients, ces derniers jours, de la menace que le traitement inhumain infligé quotidiennement aux Palestiniens faisait peser sur la région et le reste du monde. Ils n'ignoraient pas non plus ce qui était au cœur de ce traitement, à savoir des croyances tenaces et des positions irréductibles concernant, entre autres, les intérêts stratégiques et pétroliers, le choc des civilisations et l'axe du mal. Ils savaient aussi que le Quatuor ne pouvait pas donner corps aux changements attendus par la majeure partie de la communauté internationale. Les participants à cette réunion s'étaient dits préoccupés, y compris devant le Conseil de sécurité, par la composition du Quatuor et son manque de transparence. Même si certains avaient tenté d'isoler les dirigeants palestiniens et de faire fi du résultat des récentes élections démocratiques, le peuple palestinien et ses dirigeants s'étaient montrés tout à fait disposés à faire des compromis.

67. La réunion avait fourni une excellente occasion d'évoquer les incroyables distorsions des questions touchant au Moyen-Orient. Il fallait, à cette réunion ainsi qu'au Forum public prévu le 11 mai, étudier les moyens de mobiliser un appui en faveur de l'Initiative de paix arabe qui avait été relancée. Le pouvoir écrasant de certains gouvernements appelait une mobilisation massive de tous les secteurs de la société civile. La société civile et l'ensemble de la communauté internationale devaient redoubler d'efforts pour convaincre la population israélienne puis son gouvernement que la décision d'accepter l'Initiative de paix arabe était une façon constructive et concrète de progresser sur la voie d'une solution à deux États. Elles devaient aussi pousser au changement à l'ONU en vue d'obvier à l'intransigeance du Conseil de sécurité et de garantir l'application intégrale des résolutions de l'Organisation. Il fallait mobiliser les gouvernements et les peuples pour qu'ils apportent les changements qui permettraient au Moyen-Orient de se retrouver enfin en paix avec lui-même.

68. **M. Riyad Mansour**, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a déclaré que le peuple et les dirigeants palestiniens étaient très touchés par l'hospitalité et les manifestations de solidarité du grand peuple sud-africain. Tous les participants s'étaient accordés pour dire que le peuple palestinien vivait peut-être ses heures les plus difficiles. M. Mansour a invité les participants à se rendre dans le territoire palestinien occupé pour se faire une idée de l'humiliation et des conditions dégradantes imposées aux habitants, contraints de faire la queue pendant des heures aux innombrables postes de contrôle ou essayant tant bien que mal de survivre dans les camps de réfugiés. Les Sud-Africains connaissaient bien cette situation pour l'avoir déjà vécue. Il a demandé à la communauté internationale de reconnaître et d'appuyer le nouveau Gouvernement d'unité nationale, faute de quoi l'ensemble des institutions palestiniennes s'effondrerait. Il restait une lueur d'espoir. Les Palestiniens avaient commencé à mettre de l'ordre chez eux en établissant un Gouvernement d'unité nationale, en mettant fin à leurs luttes intestines et en respectant les précédents accords conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine.

69. M. Mansour a déclaré qu'on oubliait un fait très important, à savoir que tous les partis politiques, y compris le Hamas, avaient autorisé le Président Abbas à négocier avec Israël au nom du peuple palestinien. La communauté internationale devait également reconnaître que la relance de l'Initiative de paix arabe de 2002, sous l'impulsion de la Ligue arabe, était une véritable chance à saisir. Si Israël la laissait passer, la partie palestinienne continuerait d'en appeler au Conseil de sécurité et de tirer parti de tous les mécanismes onusiens. En ce moment historique, l'Afrique pouvait apporter son concours en exerçant une très forte pression politique sur les États-Unis et sur Israël afin que ce dernier pays entame sans conditions des négociations directes. De leur côté, les Palestiniens étaient disposés à négocier sans conditions et n'importe où.

70. **M. Paul Badji**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré dans son allocution de clôture que le Comité et tous les participants remerciaient les personnes qui étaient venues du territoire palestinien occupé faire part de leur expérience, apporter des témoignages de première main sur la situation qui y régnait au bout de 40 ans d'occupation, décrire les conditions de vie des Palestiniens et exprimer leurs aspirations pour l'avenir.

71. Résumant les travaux de la réunion, il a indiqué que les experts avaient réfléchi à la manière dont on pouvait retrouver les acquis obtenus à grand-peine dans le cadre du processus de paix et s'en servir dans le contexte actuel. Les intervenants avaient évoqué les efforts incessants des Israéliens pour créer des situations de fait accompli sur le terrain, avec notamment l'implantation de nouvelles colonies et la poursuite de la construction du mur de séparation. Ils avaient également brossé un sombre tableau de la situation dans le territoire palestinien occupé et s'étaient accordés pour dire que la communauté internationale se devait d'intervenir afin d'enrayer l'aggravation de la crise humanitaire. La fin de l'occupation israélienne était absolument essentielle à leurs yeux pour restaurer la paix dans la région. En outre, la dynamique de la région du Moyen-Orient aurait tout à gagner d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, conformément à la légitimité internationale.

V. Forum public des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne

Déclarations liminaires

72. **M. Khorombi Dau**, Président du Conseil municipal de Pretoria, a déclaré qu'on ne pouvait pas, au bout de 40 années d'occupation, abandonner l'idée d'une paix durable et d'une solution négociée au conflit. Il a appelé les membres de la société civile à rétablir chez les Palestiniens – et les peuples du monde entier – la foi en une solution pacifique.

73. L'Afrique du Sud était vivement préoccupée par la situation qui régnait sur place et par le châtement collectif qu'Israël infligeait au peuple palestinien. Elle ne pouvait pas garder le silence, sachant qu'aucun pays ne serait à l'abri des très graves conséquences qu'entraînerait la persistance de la violence, des tensions et des troubles dans le territoire palestinien occupé et l'ensemble du Moyen-Orient. L'Afrique du Sud a appelé la communauté internationale à appuyer sans réserve le nouveau Gouvernement d'unité palestinienne et à veiller à l'application intégrale

des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale visant à trouver un règlement pacifique à ce conflit vieux de plusieurs dizaines d'années.

74. **M. Paul Badji**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a fait savoir qu'une grande partie du programme de travail du Comité était axée sur la coordination et la coopération avec la société civile. Tout récemment, il avait rencontré les représentants des organisations de la société civile qui avaient participé à la réunion internationale d'appui à la paix israélo-palestinienne, en mars 2007 à Rome. À cette réunion, le Comité et les représentants de la société civile s'étaient mutuellement informés de leurs travaux actuels et futurs, en consacrant la plus grande partie des discussions au quarantième anniversaire des hostilités de juin 1967 qui avaient abouti à l'occupation des territoires palestiniens et autres territoires arabes par Israël, événement autour duquel un nombre impressionnant d'activités se dérouleraient le 9 juin dans le monde entier. Ce Forum donnerait l'élan voulu.

75. M. Badji a informé les participants des travaux de la Réunion africaine des Nations Unies sur la question de Palestine. Une grande partie des débats avait porté sur le rôle que jouait la société civile en ce qui concerne de nombreux aspects de la question de Palestine. Ce conflit ne pourrait pas se régler tant que l'on ne chercherait pas à informer et à mobiliser l'opinion publique et tant que les organisations de la société civile, y compris les médias, ne figureraient pas en première ligne de cette initiative. Leurs actions non violentes, qui rassemblaient des militants du monde entier, notamment palestiniens et israéliens, illustraient de façon exemplaire la lutte pour la paix par des moyens pacifiques. Le travail quotidien accompli par les organisations de la société civile pour aider les simples citoyens palestiniens à faire face aux difficiles conditions de vie sous occupation, était plus discret mais non moins important. Il contribuait à préserver et à resserrer les liens entre les sociétés palestinienne et israélienne, ce qui préparait le terrain pour concrétiser la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Séance du matin

Solidarité de la société civile avec le peuple palestinien

76. La séance était consacrée à l'examen des thèmes subsidiaires suivants : l'idée que le public se fait du conflit israélo-palestinien; l'influence et la responsabilité pédagogique des universités et des cercles de réflexion; l'expérience de l'Afrique du Sud dans la recherche d'une solution par la négociation. Roelf Meyer, Conseiller du Gouvernement sud-africain sur les questions relatives aux processus de paix, a animé les débats.

77. **M. Amjad Atallah**, Président de l'organisation Strategic Assessment Initiative (Washington) a déclaré que le nœud du problème israélo-palestinien était sans nul doute essentiellement les 40 années d'occupation des terres palestiniennes. Ni le plaidoyer législatif ou politique en faveur de la paix israélo-palestinienne ni, en fin de compte, la réconciliation n'étaient envisageables tant que les Palestiniens et les Israéliens ne mèneraient pas une action systématique et soutenue pour promouvoir la fin de l'occupation du territoire palestinien par Israël ou pour mettre fin à « l'état de belligérance » entre Israël et la plupart des pays du Moyen-Orient. Sans vouloir

simplifier à l'extrême ce problème complexe, la réponse aujourd'hui se trouvait entre les mains des Américains.

78. Israël ne pourrait pas continuer indéfiniment à occuper les territoires qu'il s'était appropriés pendant la guerre de 1967 s'il n'avait pas l'appui politique, économique et militaire des États-Unis, sans compter qu'il se heurtait déjà à d'autres difficultés, à savoir l'effondrement du mouvement national palestinien, l'incapacité de la communauté juive américaine de contrer jusqu'à présent les minorités qui tendaient à dominer le paysage politique américain, et le fait que les Juifs et les Arabes américains n'avaient pas lancé leur propre contre-stratégie cohérente et unifiée.

79. Les partisans des différents camps n'avaient pas encore essayé de promouvoir, de manière systématique et globale, la liberté, l'autodétermination et la paix en faisant valoir les intérêts nationaux des États-Unis. À cet égard, on pourrait préconiser, notamment, la formation de coalitions qui exigeraient l'appui à un accord de paix et des politiques mettant un terme aux mesures contraires à la conclusion d'un tel accord, ainsi que l'alliance de groupes de citoyens américains prêts à participer à une campagne publique pour démontrer qu'il était dans l'intérêt des États-Unis de mettre fin au conflit causé par l'occupation.

80. **M. Vasu Gounden**, Directeur exécutif du Centre africain pour le règlement constructif des différends, a déclaré que les universités et les cercles de réflexion avaient une influence indiscutable sur le conflit, ainsi que sur la recherche d'un règlement. Quant à leur responsabilité, toute la difficulté consistait à bien comprendre que les entités qui « rapportaient la vérité et les faits » jouaient un rôle bien distinct de celles qui relayaient la position de l'un ou l'autre camps dans une situation déterminée.

81. Elles comptaient autant les unes que les autres, car s'il était très important que les partisans d'une cause particulière présentent leurs positions de façon claire et concise, il l'était tout autant que les « acteurs modérés » brossent un tableau complet de la situation, à la fois juste et précis. Lorsqu'il s'était rendu pour la première fois à Gaza, les images de CNN gravées dans la mémoire, M. Gounden s'était finalement aperçu que les gens ne passaient pas leur temps à lancer des pierres et à tirer des coups de feu mais qu'ils tâchaient plutôt de vaquer à leurs occupations quotidiennes dans des circonstances particulièrement difficiles.

82. Les universités et les cercles de réflexion avaient donc pour responsabilité de recueillir des informations de première main et de les présenter – y compris dans le cadre des activités de sensibilisation – de façon claire et concise. Trop peu d'institutions étaient prêtes à choisir le juste milieu et à proposer plusieurs solutions pour fonder une société plus ouverte. La grande différence entre la situation au Moyen-Orient et ce qu'avait vécu l'Afrique du Sud avait été le rejet presque unanime du régime d'apartheid par la communauté internationale. Or, ce n'était absolument pas le cas en ce qui concernait la situation dans le territoire occupé, sur laquelle il n'existait guère de consensus sur la voie à suivre.

83. Il était également important d'intensifier l'action civique sur le terrain au Moyen-Orient afin de mobiliser l'opinion publique. C'était là que les cercles de réflexion et les universités avaient un rôle à jouer et c'étaient encore eux qui pouvaient montrer aux négociateurs de chacune des deux parties que la négociation et le dialogue n'étaient pas synonymes de trahison.

84. **M. Roelf Meyer**, intervenant en qualité d'expert, a précisé aux participants que, si il avait été présenté comme grand négociateur, il avait également été haut responsable et négociateur en chef sous le gouvernement d'apartheid sud-africain. Les Sud-Africains s'efforçaient sans relâche d'accomplir les changements qui avaient débuté dans les années 90. La Commission vérité et réconciliation n'avait été créée qu'après qu'une solution politique avait été trouvée. Si on avait commencé par créer une commission, on ne serait probablement pas parvenu à un règlement. Il avait été important pour l'Afrique du Sud de tracer la voie de son avenir avant de se pencher sur son passé.

85. Au début des négociations sud-africaines, le Gouvernement blanc avait lancé un appel vigoureux pour la défense des droits des minorités. L'idée d'une présidence tournante entre Noirs et Blancs avait même été proposée, mais les négociations portant sur la question et sur d'autres points constitutionnels avaient échoué en 1992. Le gouvernement d'alors n'avait pu briser cet immobilisme qu'en acceptant le changement d'orientation et qu'en appuyant la prééminence du principe des droits individuels sur celui des droits collectifs et de l'exclusivité de groupe. Les négociations avaient contribué pour une large part à promouvoir les principes de tolérance, de respect et de confiance auprès des participants, qui commençaient à s'étendre dans la société tout entière. Les pourparlers avaient permis une prise en main nationale du processus de paix, ce qui avait été déterminant pour sa réussite.

Séance de l'après-midi

Unissons nos forces – Les initiatives de la société civile africaine et de la communauté internationale à l'appui d'une solution pacifique au conflit israélo-palestinien

86. À la séance de l'après-midi, les intervenants ont abordé les thèmes subsidiaires suivants : l'expérience africaine en ce qui concerne la fin de l'occupation et l'édification de la nation – le rôle de la société civile; la mobilisation en faveur de la protection internationale de la population palestinienne – le mouvement populaire au niveau mondial – l'appel à lancer aux décideurs et aux politiques. La séance a été animée par L.S.T. Pekane, représentant de l'Afrique du Sud auprès de l'Autorité palestinienne.

87. **M^{me} Phyllis Bennis**, chargée de recherche à l'Institut des études politiques (Washington), a dit que l'expérience de l'Afrique dans les domaines du colonialisme, de l'apartheid et de la solidarité pouvait permettre de se faire une meilleure idée de la situation dans le territoire palestinien occupé. Pour ce qui était du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien, on pouvait retenir de la lutte sud-africaine l'intérêt qu'il y avait à former de fortes coalitions et à mobiliser d'abord les citoyens, puis les gouvernements et finalement la communauté internationale, dans le cadre de l'ONU, pour parvenir à un règlement. M^{me} Bennis a ensuite décrit le contexte dans lequel se situait le débat sur la Palestine, en tenant compte notamment de l'opération lancée en Iraq par les États-Unis, qui avaient exprimé leur intention de remodeler le Moyen-Orient. Le territoire palestinien était doublement occupé : Israël occupait les terres et les États-Unis se servaient de cette occupation pour promouvoir les objectifs qu'ils s'étaient fixés dans la région. En effet, ils voyaient dans Israël, armé jusqu'aux dents, un avant-poste militaire et une base d'opérations « de facto » au Moyen-Orient.

88. L'un des enseignements de la lutte contre l'apartheid était que les citoyens ordinaires constituaient le facteur le plus important dans l'action de mobilisation car ils agissaient au nom de considération de principes d'une façon qu'aucun gouvernement ne pouvait égaler. Ils pouvaient exiger et obtenir des changements en haut lieu susceptibles de modifier le cours de l'histoire. Pour mobiliser la population contre l'occupation, il ne s'agissait pas pour la communauté internationale de se tenir aux côtés des Palestiniens et de prendre position contre les Israéliens, mais plutôt de défendre la justice, le droit international et les droits de l'homme. Il s'agissait de voir dans l'Organisation des Nations Unies un meilleur garant de l'ordre international que les États-Unis. Une fois que les peuples et les gouvernements seraient mobilisés, l'Organisation pourrait alors avoir le rôle qu'elle n'avait presque jamais réussi à jouer : faire échec au fléau de la guerre.

89. **M^{me} Diana Buttu**, ancienne Conseillère juridique auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Équipe de négociation palestinienne, et ex-Directrice de communication auprès de Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, a raconté sa propre expérience. Canadienne d'origine palestinienne, elle n'avait pas grandi dans le territoire occupé. Elle avait eu une enfance si bien protégée qu'elle n'avait jamais entendu le terme « Palestinien » avant sa seizième année, c'est-à-dire lorsqu'elle s'était rendue dans la région. Pour en revenir à la situation actuelle, il y avait trop de feux à éteindre. La mobilisation sur place de la population était entravée par le fait que l'on ne savait pas s'il valait mieux lutter contre les violations des droits de l'homme, préconiser la démolition du mur ou demander le retour des réfugiés.

90. Il y avait un problème majeur sur lequel tous les acteurs devaient se mobiliser : c'était l'action que menait Israël pour tenter de remplacer un peuple par un autre, en procédant essentiellement à l'expansion de ses colonies de peuplement. En outre, la mobilisation avait pâti d'une équipe dirigeante palestinienne qui, à l'époque, ne se faisait pas suffisamment entendre, sans compter que beaucoup de Palestiniens avaient trop peur de s'élever contre Israël. Le Forum ne devait donc pas trop compter sur le peuple palestinien pour la mobilisation. Ne possédant pas d'industrie, les Palestiniens ne pouvaient pas boycotter les produits israéliens, dont ils étaient tributaires, tout comme ils l'étaient de l'aide humanitaire internationale. Les Palestiniens avaient beaucoup de mal à se mobiliser, d'autant que l'on ne pouvait pas non plus compter sur le Gouvernement palestinien, qui était sous occupation. En effet, même le Président Abbas, qui avait été élu démocratiquement, devait demander des permis de voyage.

91. **M. Gideon Levy**, chroniqueur au *Ha'aretz*, a indiqué qu'il avait ignoré la vérité sur l'occupation et vécu dans le mensonge pendant une grande partie de son enfance. C'est seulement en 1987, au cours de la première Intifada, qu'il avait commencé à découvrir la vérité, et avait appris, depuis, qu'Israël semblait ne comprendre que la violence. Par exemple, Israël n'aurait jamais quitté le Liban si le nombre de ses pertes en vies humaines n'avait pas augmenté d'année en année. Mais il ne fallait point s'y tromper : les Israéliens, collectivement aussi bien qu'individuellement, participaient à l'occupation, que ce fût par aveuglement ou par ignorance.

92. Cette attitude était peut-être due en grande partie aux médias israéliens, qui étaient, dans la plupart des cas, fermement déterminés à remonter jusqu'à la vérité. Toutefois, en ce qui concernait l'occupation, il était criminel que les médias fassent

l'impasse totale sur la situation. M. Levy a indiqué que même son propre journal, le *Ha'aretz*, l'un des plus audacieux du Moyen-Orient, avait récemment publié un éditorial sur les territoires dans lequel le terme occupé était entre guillemets, comme si quelques personnes seulement parlaient de territoires occupés pour désigner les terres arabes. Les agences de presse israéliennes ne remplaçaient jamais dans leur contexte les événements liés au conflit. Les tirs de roquettes défrayaient la chronique mais il était rarement précisé qu'il s'agissait de représailles contre des attaques israéliennes. Les médias s'autocensuraient, ce qui était encore pire. Il fallait aussi savoir que c'était à Washington et à Tel-Aviv que la décision finale sur ce conflit serait prise.

Séance de clôture

93. **M. Zola Skweyiya**, Ministre sud-africain du bien-être et du développement, a indiqué, au nom du Vice-Secrétaire général du Congrès national africain, que ce Forum avait fourni aux peuples d'Afrique une excellente occasion de réfléchir aux diverses façons de renforcer leur appui à la cause palestinienne. Même si des milliers de kilomètres les séparaient, les Africains savaient aussi bien que les Palestiniens quelle bataille il fallait livrer pour récupérer son histoire et sa culture auprès de ceux qui essayaient de les rayer de la carte et de les déshumaniser. Les peuples d'Afrique se sentaient proches du peuple palestinien dans la lutte qu'il menait pour l'autodétermination et dans le difficile combat qu'il livrait contre le régime colonial, la pauvreté et la déchéance.

94. Pour les Africains, la solidarité n'avait pas de prix, et il allait donc de soi qu'ils tendent la main aux Palestiniens et qu'ils les aident à trouver les moyens de fortement mobiliser la communauté internationale en faveur de la lutte qu'ils ne cessaient de mener. L'Afrique du Sud croyait fermement au droit à l'autodétermination. Ne pas y croire revenait à accepter l'idée que certaines personnes étaient moins méritantes que d'autres. Cette réunion avait fait clairement apparaître qu'il fallait trouver une solution globale au conflit israélo-palestinien, une solution qui permettrait de traiter non seulement les questions politiques mais aussi les points socioéconomiques issus de l'occupation qui durait depuis plus d'un demi-siècle.

95. **M. Riyad Mansour**, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a déclaré que la visite de Soweto qu'il avait faite dans la matinée l'avait touché et inspiré et lui avait rappelé Gaza. Elle lui avait également permis de bien comprendre que la souffrance était universelle. Pour en revenir aux débats menés pendant le Forum, le peuple palestinien pouvait profiter de l'expérience de la société civile sud-africaine. M. Mansour attendait d'elle des enseignements sur la façon dont on pouvait former aux États-Unis et en Europe un mouvement qui inciterait les gouvernements à changer leur position sur la situation dans le territoire palestinien occupé. Il a rappelé qu'un petit groupe de personnes se rassemblaient tous les vendredis pour protester contre la construction du mur dans le village de Bil'in. Il croyait comprendre qu'à ces rassemblements, les Palestiniens étaient en général moins nombreux que les Israéliens et les militants du monde entier. Il espérait que l'Afrique du Sud enverrait à cette manifestation des militants qui se chargeraient de faire savoir qu'une résistance non violente se faisait entendre dans le territoire palestinien occupé.

96. Il a ensuite pressé Israël de négocier avec le Président Abbas, rappelant que tous les pays arabes avaient, de leur côté, accepté de négocier avec Israël. Si ce pays était vraiment prêt à ne plus avoir peur des Palestiniens – peur qui traduisait en réalité la logique tordue de tous les occupants – il pourrait saisir toutes les occasions qui lui étaient offertes de faire avancer le processus de paix. Et s’il ne les saisissait pas, il pouvait s’attendre à traverser une période très difficile. C’est pourquoi les Palestiniens avaient besoin que la société civile n’épargne aucun effort pour susciter, au niveau mondial, l’élan nécessaire à l’évolution de la situation sur place.

97. **M. Victor Camilleri**, Rapporteur du Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s’est montré très satisfait des résultats obtenus pendant la journée et a fait savoir que le Comité était fermement résolu à renforcer sa coopération avec la société civile. Ce serait certes une tâche difficile, mais lorsque les difficultés seraient surmontées, à savoir les différences concernant les méthodes de travail, les objectifs et les moyens disponibles, les avantages mutuels ne seraient pas négligeables. Il a remercié les participants et les experts de leur contribution au Forum.

Annexe I

Document final

(Adopté par la Réunion africaine des Nations Unies sur la question de Palestine)

1. La Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique s'est tenue à Pretoria les 9 et 10 mai 2007 sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Elle regroupait des experts de renommée internationale, y compris des Israéliens et des Palestiniens, des représentants d'États Membres des Nations Unies et d'observateurs auprès de l'Organisation, des parlementaires, des représentants du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des membres de la société civile et des journalistes. Le thème à l'examen était la « solidarité africaine avec le peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables ».

2. La réunion, tenue dans le contexte du renouvellement des efforts régionaux et internationaux visant à relancer le processus politique israélo-palestinien, avait pour objectif d'encourager une large action internationale, en particulier de la part des États africains, à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien et en faveur d'une solution au conflit fondée sur la vision, approuvée sur le plan international, de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur des frontières d'avant 1967. La réunion a dressé le bilan de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et a examiné, d'un point de vue africain, les moyens de consolider et de mettre en synergie les efforts de paix internationaux actuels. Elle a également examiné comment les États africains pourraient apporter une contribution efficace à ces efforts par leur action au sein des mécanismes nationaux et intergouvernementaux, au niveau tant régional qu'international, en notant la solidarité africaine de longue date avec les aspirations du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'existence en tant qu'État.

3. Les participants ont accueilli favorablement les nombreuses questions de principe et suggestions concrètes figurant dans l'allocution qu'a prononcée à la séance d'ouverture S. E. M. Essop Pahad, Ministre délégué auprès du Président de la République sud-africaine.

4. Les participants ont été encouragés par l'évolution positive récente de la situation politique. Ils ont noté en particulier la constitution du nouveau Gouvernement d'unité nationale palestinien fondé sur l'Accord de La Mecque et le Document de réconciliation nationale, et les réunions régulières qui ont commencé à avoir lieu entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert; la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe par la Ligue des États arabes au Sommet de Riyad et sa décision de créer des groupes de travail chargés de se concerter avec les partenaires internationaux à cet égard; et les efforts du Quatuor visant à élargir la portée de ses travaux en faisant participer les acteurs régionaux.

5. Les participants se sont déclarés très préoccupés par la situation économique et humanitaire qui continuait de se détériorer dans le territoire palestinien occupé. Selon eux, cette crise découlait directement de la poursuite de l'occupation et était encore exacerbée par le blocage de l'aide directe des donateurs à l'Autorité palestinienne. Tout en notant l'effet positif produit par l'introduction du Mécanisme

international temporaire, les participants ont estimé que celui-ci ne correspondait pas aux besoins des Palestiniens en matière de développement et n'était pas suffisant pour répondre à l'urgence humanitaire actuelle. Ils ont également déploré que le déficit budgétaire palestinien fût en grande partie causé par Israël, qui se refusait illégalement à rétrocéder les recettes douanières et fiscales perçues pour le compte de l'Autorité palestinienne, et ont demandé au Gouvernement israélien de rendre immédiatement et inconditionnellement à l'Autorité palestinienne le reliquat des fonds et de reprendre les versements mensuels réguliers conformément aux accords bilatéraux. Ils ont demandé à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale de reconnaître le Gouvernement d'unité nationale de l'Autorité palestinienne et de lever immédiatement l'embargo contre le peuple palestinien.

6. Les participants ont noté avec une préoccupation profonde le tableau affligeant de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé qui ressortait de l'évaluation globale de la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, récemment faite par le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que du rapport présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés à la suite de sa récente visite dans la région. Ils ont également pris note du dernier rapport en date de John Dugard, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui expose en détail les violations systématiques des droits de l'homme et les pratiques discriminatoires à l'encontre du peuple palestinien et qui accuse Israël de violer les règles les plus fondamentales du droit international humanitaire, ce qui constitue des crimes de guerre au sens de la quatrième Convention de Genève et du Protocole additionnel I se rapportant aux Conventions de Genève.

7. Les participants ont réprouvé le fait qu'Israël mène régulièrement des opérations militaires inconsidérées et ne faisant preuve d'aucun sens de la mesure dans les localités palestiniennes. Ils ont, à cet égard, rappelé à Israël, puissance occupante, ses responsabilités en vertu du droit international. Ils ont noté que d'importantes activités de peuplement israéliennes se poursuivaient sur l'ensemble du territoire occupé de la Cisjordanie ainsi que dans Jérusalem-Est occupée et ses alentours, en violation des dispositions de la Feuille de route appelant au gel des activités de peuplement et au démantèlement des avant-postes des colonies existantes. Ils ont noté en outre que la construction du mur à l'intérieur de la Cisjordanie se poursuivait à un rythme accéléré au mépris total de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont appelé tous les gouvernements, les organisations intergouvernementales et autres à assumer leurs obligations juridiques face au non-respect par Israël des textes pertinents et à prendre les mesures appropriées.

8. Tout en notant avec une grande préoccupation la situation alarmante en matière de sécurité sur le terrain, les participants ont exprimé leur appui au Président de l'Autorité palestinienne et à son nouveau gouvernement palestinien qui s'efforçaient de restaurer l'ordre public dans les conditions difficiles que créait une occupation prolongée. Ils ont demandé que le cessez-le-feu soit respecté dans la bande de Gaza et soit étendu à la Cisjordanie.

9. Les participants se sont chaleureusement félicités du renforcement des efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à une paix durable entre Israël et la Palestine, y voyant sa volonté renouvelée de mettre un terme à un conflit vieux de plusieurs décennies. Ils se sont toutefois déclarés moins optimistes quant à l'efficacité à court terme de ces efforts internationaux. Ils permettaient, selon eux, de dégager un consensus mondial tant sur la nécessité de parvenir à un règlement permanent que sur la forme que ce règlement devait prendre. Ils semblaient toutefois beaucoup moins concluants pour ce qui était de relancer un authentique processus politique permettant de dégager ce consensus. Les participants ont également examiné le rôle et le fonctionnement du Quatuor, le rôle spécifique du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Assemblée générale des Nations Unies et la suggestion de la Conférence internationale.

10. Les participants ont déclaré qu'un État palestinien indépendant pourrait tirer parti de l'expérience des États africains qui avaient lutté pour la décolonisation, l'indépendance, la souveraineté et la fin de l'apartheid ainsi que de celle d'un continent s'acheminant vers l'indépendance économique et le développement durable. Ils ont en outre souligné le rôle important joué par les États africains dans les efforts plus vastes visant à relancer le processus politique et à régler le conflit israélo-palestinien. À cet égard, les participants ont appelé au renforcement de la contribution de l'Afrique au processus de paix au Moyen-Orient et encouragé l'Afrique à intervenir davantage sur les plans régional et international. Le rôle du Groupe des États d'Afrique à l'ONU, notamment au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, a fait l'objet d'une attention toute particulière, ainsi que le rôle des parlements et parlementaires africains et, en particulier, le rôle joué par le Parlement panafricain dans l'appui apporté à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien.

11. Les participants ont réaffirmé la responsabilité permanente de l'ONU pour ce qui est de tous les aspects de la question de Palestine et mentionné tout particulièrement le rôle spécifique du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ils ont remercié en particulier le personnel de l'ONU sur le terrain qui travaillait dans des conditions de plus en plus difficiles et souvent dangereuses et appelé toutes les parties concernées à respecter son statut spécifique.

12. Les participants ont remercié le Gouvernement de la République sud-africaine d'avoir accueilli la Réunion sur la question de Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique et fourni aide et appui au Comité et au Secrétariat de l'ONU lors de sa préparation.

Annexe II

Liste des participants

Intervenants

Samih Al-Abed	Ministre des travaux publics de l’Autorité palestinienne (Ramallah)
Saadi Altumaizi	Ambassadeur de Palestine au Ghana (Accra)
Ran Cohen	Membre de la Knesset (Meretz-Yahad) (Tel-Aviv)
Salman El Herfi	Ambassadeur de Palestine en Tunisie (Tunis)
Ronald Kasrils	Ministre des services de renseignement (Afrique du Sud)
Basem Khaldi	Spécialiste des questions politiques Responsable du Bureau de Gaza Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient
Ahmed Maher	Ancien Ministre des affaires étrangères de la République arabe d’Égypte (Le Caire)
Garth le Pere	Directeur exécutif de l’Institute for Global Dialogue (Midrand)
Gideon Levy	Journaliste au <i>Ha’aretz</i> (Tel-Aviv)
Willy Madisha	Président du Congress of South African Trade Unions (Johannesburg)
Soyata Maiga	Présidente de l’Association des juristes maliennes (Bamako)
Iain Scobbie	Professeur et chargé de recherche titulaire de la chaire Sir Joseph Hotung en droit, droits de l’homme et établissement de la paix au Moyen-Orient School of Oriental and African Studies (Londres)
Sabri Saidam	Ancien Ministre des télécommunications Autorité palestinienne (Ramallah)
Henry Siegman	Maître de recherche et Président du United States/Middle East Project du Council on Foreign Relations (New York)

Yasmin Sooka Directrice exécutive de la Fondation pour les droits
de l'homme
(Pretoria)

**Intervenants au Forum public des Nations Unies
à l'appui de la paix israélo-palestinienne**

Amjad Atallah Président de la Strategic Assessment Initiative
(Washington)

Phyllis Bennis Membre de l'Institute for Policy Studies
(Washington)

Diana Buttu Ancienne Conseillère juridique auprès de
l'Organisation de libération de la Palestine et de
l'Équipe de négociation palestinienne
Ex-Directrice de communication auprès du Président
Mahmoud Abbas
(Ramallah)

Gideon Levy Journaliste au *Ha'aretz*
(Tel-Aviv)

Roelf Meyer Conseiller sur les questions relatives au processus
de paix
(Pretoria)

Vasu Gounden Directeur exécutif de l'African Centre for the
Constructive Resolution of Disputes
(Durban)

**Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**

Paul Badji Représentant permanent du Sénégal auprès de
l'Organisation des Nations Unies
Président du Comité

Victor Camilleri Représentant permanent du Sénégal auprès de l'ONU
Rapporteur du Comité

Esther Armenteros
Cárdenas Ambassadrice de Cuba en Afrique du Sud

Dumisani Shadrack
Kumalo Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès
de l'ONU

Riyad Mansour Observateur permanent de la Palestine auprès
de l'ONU

Représentant du Secrétaire général des Nations Unies

Tuliameni Kalomoh Sous-Secrétaire général aux affaires politiques

Gouvernements

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bélarus, Belgique, Botswana, Brésil, Cameroun, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Cuba, Émirats arabes unis, France, Gabon, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Myanmar, Namibie, Oman, Pakistan, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Yémen

Entités intergouvernementales bénéficiant d'une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et travaux de l'Assemblée générale et ayant une mission permanente d'observation au Siège de l'Organisation

Palestine

Organisations intergouvernementales

Union africaine

Banque islamique de développement

Ligue des États arabes

Organisation de la Conférence islamique

Organes, institutions spécialisées et organismes du système des Nations Unies

Organisation internationale du Travail

Programme des Nations Unies pour le développement

Centre d'information des Nations Unies

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Organisations de la société civile

Association des juristes maliennes (Mali)

Congress of South African Trade Unions (Johannesburg)

Human Sciences Research Council (Pretoria)

Media Review Network (Laudium)

Palestine Solidarity Alliance (Pretoria)

South African Human Rights Commission (Pretoria)

South African Zionist Federation (Sandringham)

Université de Pretoria

Médias

Foreign Exchange

Independent Newspapers

Radiodiffusion de la République islamique d'Iran

Agence de presse de la République islamique d'Iran

ITV News

South African Broadcasting Corporation Radio News

South African Press Association

07-54068 (F) 151107 151107

0754068